



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS PAR LA VILLE

Avis est donné que, conformément aux dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Saint-Pie a aliéné de gré à gré l'immeuble ci-après décrit à :

Les Constructions Richard Deslandes inc., un terrain vacant situé sur le territoire de la Ville de Saint-Pie connu et désigné au cadastre du Québec comme étant le lot 2 970 195, pour le prix de 620 100 \$.

Donnée à Saint-Pie, le 19 mars 2021.

Annick Lafontaine
Greffière